FICHE COURSE TYPE RIR

« La Sétoise »

Du 07 au 08 juin 2025

Aller-Retour entre Port Camargue et Sète

SNGRPC

Grade 5B

1. REGLES APPLICABLES :

a) Les RIR, l'avis de course, la fiche course
b) Avant la course, un briefing obligatoire aura lieu pour expliquer le déroulement de la régate.
c) Si le pavillon Y est hissé à terre et/ou sur le bateau comité, le port de la brassière est obligatoire.

2. PROGRAMME DES COURSES

L'heure officielle des courses sera l'heure UTC+2

Samedi 07 juin :

9h00 – **Briefing** devant le Club avec **1 seul membre d'équipage, remise des badges et pavillons SNGRPC contre caution**
10h00 – Départ du ou des bateaux avec groupe de rating le plus petit
18h30 – Heure Limite d'arrivée à Sète
19h00 – Animations du soir dont un apéritif offert par le club suivi d'un repas servi par l'équipe organisatrice. Opération un gâteau à partager. Chaque équipage apportera un dessert et viendra avec ses assiettes et couverts pour limiter au maximum les déchets.

Dimanche 08 juin :

11h00 – Départ du ou des bateaux avec le groupe de rating le plus petit.
18h00 – Heure limite d'arrivée à Port Camargue
18h30 – Remise des prix devant le Club, **après restitution des badges et des pavillons SNGRPC**, suivi d'un goûter offert par le club.

BANQUE POPULAIRE PARTENAIRE OFFICIEL
MARINE NATIONALE PARTENAIRE FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F, du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

3. LES PARCOURS

« La Sétoise » est une régate qui se court en deux courses poursuites entre Port Camargue et Sète, aller-retour. Annexe : Zone de Course et Ligne Arrivée et Départ à Sète.
Toutes les cardinales et les zones de navigations sont à respecter. La cardinale sud de Sète n'est plus en place.

3.1 DEPARTS

Pour la 1iere course : entre le bateau comité arborant un pavillon orange et une bouée orange, distance environ un ½ MN à 1 MN de la sortie du port en direction de Sète.

Pour la 2eme course : entre le bateau comité arborant un pavillon orange et l'alignement du phare vert d'entrée de la passe ouest du port de Sète et le phare situé sur le mole.

Les bateaux seront avertis par VHF (Canal précisé au moment du briefing) de leur départ imminent, merci aux bateaux en attente de laisser la ligne de départ claire.

Les bateaux n'ayant pas franchi la ligne de départ 15 minutes après l'heure de départ du dernier bateau seront DNS sans instruction, pour les 2 courses.

3.2 ARRIVEES

Pour la 1iere course : entre le bateau comité arborant le pavillon bleu et l'alignement du phare vert d'entrée de la passe ouest du port de Sète et le phare situé sur le mole.

Il est impératif que chaque bateau annonce son arrivée approximative un ¼ d'heure avant.

Pour la 2eme course : entre le bateau comité arborant un pavillon bleu et la cardinal nord à la sortie du port de Port Camargue. Si pour une raison quelconque le comité de course n'est pas en place les coureurs doivent prendre une photo de la cardinal nord à leur passage. Celle-ci attestera le temps de passage. Cette information devra être transmise au comité de course dans les meilleurs délais.

4. COMMUNICATION AVEC LES CONCURANTS

Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et de communiquer avec les concurrents sur le canal ***VHF précisé au moment du briefing du samedi***, à utiliser avec parcimonie, il vous est demandé de vous annoncer auprès du comité de course dans les ***15 minutes avant votre arrivée estimée.***

Pas de communication directe avec la capitainerie de Sète mais uniquement avec les organisateurs (Sauf pour les derniers inscripts ayant pris une place de plaisantiers directement au port de Sète)

5. PENALITES ET LITIGES

Les décisions des observateurs sur l'eau et à terre sont sans appel.
L'arbitre affichera les numéros des bateaux pénalisés (départ (OCS), parcours (NSC), incidents et litiges (DSQ)).

5.1. PENALITES

a) Si l'observateur constate un incident, il hèle le concurrent en donnant son numéro de voile avec un coup de sifflet et pointe dans sa direction un pavillon de couleur rouge. La pénalité de 1 tour doit être effectuée le plus rapidement possible après l'incident selon la procédure suivante :
   i. S'écarter tout d'abord des autres bateaux, puis effectuer un tour comprenant un virement de bord et un empannage, ou,
   ii. Abandonner si l'incident a occasionné un dommage ou une blessure.

b) Si la pénalité n'est pas effectuée, le bateau sera disqualifié (DSQ).

5.2. GESTION DES LITIGES A TERRE

5.2.1 Les litiges non résolus sur l'eau seront traités dans les 30 minutes environ après l'arrivée du dernier concurrent. La présence des concurrents concernés par le litige est obligatoire.

5.2.2 En s'appuyant sur les dépositions des concurrents concernés, l'arbitre rendra sa décision.

5.2.3 Décisions possibles :
   a. pas de règle enfreinte.
   b. règle enfreinte, disqualification (DSQ).

6. ABANDON

En cas d'abandon, les concurrents doivent prévenir un membre de l'organisation sur l'eau ou en arrivant à terre.

7. CLASSEMENT

7.1 Une seule course doit être courue pour valider l'épreuve

7.2 Le classement général se fera selon le calcul à minima par cumul des 2 courses, le 1ier marquant 1 point, Le 2ème 2 points, etc ….

7.3 Ex-æquo : nombre de meilleures places et si besoin, classement de la dernière course.

7.4 Les bateaux disqualifiés (DSQ) ou qui ont abandonné (RTE) ou qui ne prennent pas le départ de l'une des courses (DNS) recevront un nombre de points égal au nombre d'inscrits plus un.

7.5 Une course ne sera validée que si la moitié plus un des inscrits, a franchi la ligne d'arrivée, avant l'expiration du temps limite.

7.6 Un bateau classé TLE (Time Limit Expired) recevra les points de la place d'arrivée du dernier bateau qui a fini, plus 2 points.

7.7 Un bateau DNC (Did Not Come) recevra les points du nombre de bateaux inscrits plus 2.

8. DECISION DE PARTICIPER

La décision de participer à une course ou de rester en course relève de la seule responsabilité du concurrent

9. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Corps arbitral :

Présidente du Comité de Course : Marie-Paule KIEFFER
Comité de Course adjoint : Denis REYNAUD
Jury : Jean-Louis SAUDRAIS
Commissaire aux resultats : Corinne DARDE

Pour toute information complémentaire merci de contacter notre secretaire Corinne DARDE du club :

S.N.G.R.P.C.
Quai d'Escale
30240 LE GRAU DU ROI
Tél : 04.66.53.29.47
contact@sngrpc.com

.*

ZONES DE COURSE

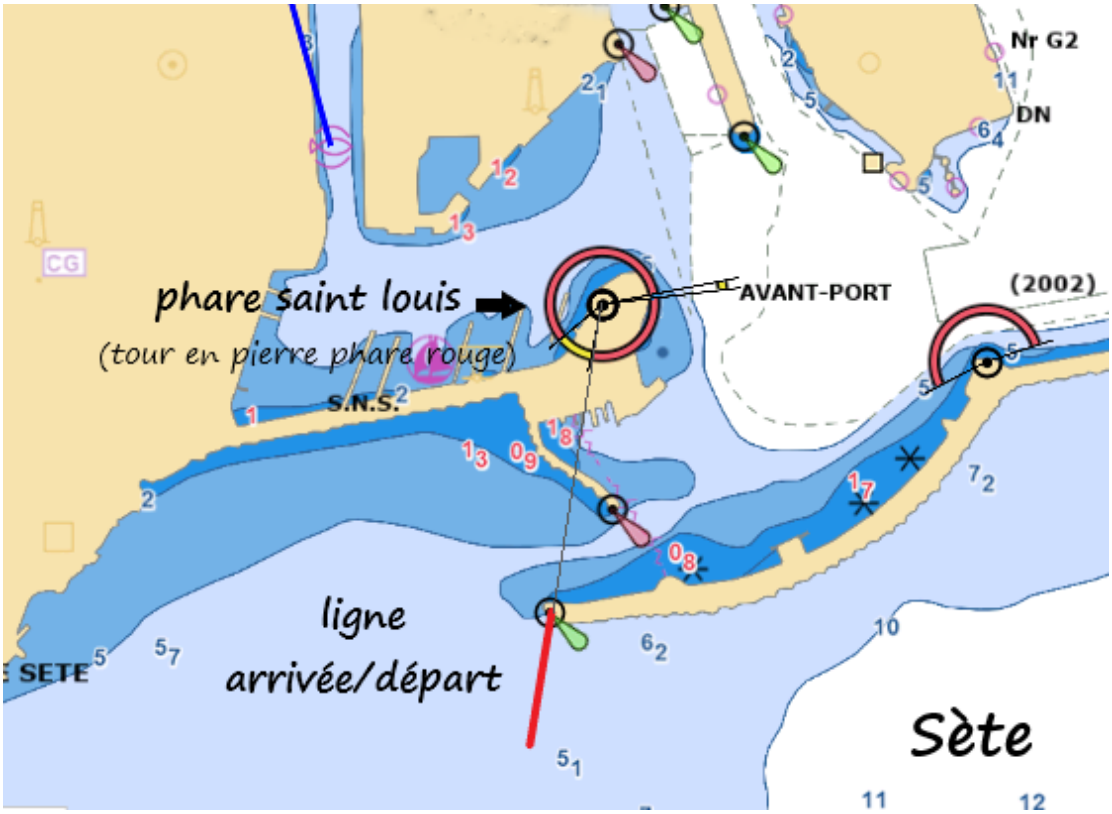

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F, du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

PAVILLONS POUR APPLICATION DES RIR

PAVILLON	DESCRIPTION	SIGNIFICATION
	Pavillon de Série	Signal avertissement
	Pavillon Préparatoire « P »	Signal préparatoire « en course »
	Pavillon Rappel Individuel « X »	revenir prendre son départ, sinon OCS
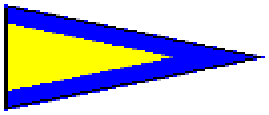	Pavillon Rappel Général « 1er substitut »	Tout le monde doit revenir pour un nouveau départ
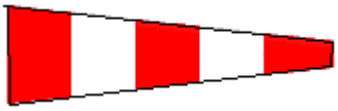	Pavillon Aperçu « AP »	Départ retardé
	Pavillon « N »	Course annulée
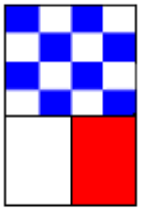	Pavillon « N sur H »	Course annulée et rentrer au port
	Pavillon « Orange »	Ligne de départ
	Pavillon « Bleu »	Ligne d'arrivée
	Pavillon « C »	Changement de parcours
	Pavillon « Y »	Porter la brassière

POSITION DES BOUEES ET MARQUES DES PARCOURS COTIERS :

Bouée de dégagement éventuel	Bouée jaune
Bouée d'arrivée	A préciser au briefing
PC (Bouée Port Camargue)	Bouée rouge **43°31,3' N – 4°06,6' E**
GM (Bouée Grande Motte)	Bouée rouge **43°32,95' N – 4°04,8' E**
GT (Bouée grand travers)	Bouée rouge **43°33' N – 4°02,5 E**
SA (Bouée du Sanatorium)	Bouée rouge **43°32,5' N – 4°06,7' E**
CARDINALE LS - Nord PC	marque cardinale **43°31,194' N – 4° 06,77' E**
BA – (Bouée de la Baie d'Aigues Mortes)	Bouée rouge **43°31,12' N – 04°04,6' E**
CARDINALE ESPIGUETTE	marque cardinale **43°29,2' N – et 4°06,3' E**
CARDINALE BARONNETS	marque cardinale **43°27,6' N – 4°08,8' E**
BOUEE SPECIALE HOULOGRAPHE	Marque spéciale **43°24,773 N – 4°9,759 E**
EMISSAIRE de Montpellier (S) EMISSAIRE de Montpellier (N) EMISSAIRE de Montpellier (E) EMISSAIRE de Montpellier (W)	marque spéciale **43°25,86' N – 3°58,11' E** marque spéciale **43°26,3' N – 3°57.8' E** marque spéciale **43°26,15' N – 3°58,17' E** marque spéciale **43°26' N – 3°57,76' E**
ZONE CONCHYLICOLE W : ZONE CONCHYLICOLE S : ZONE CONCHYLICOLE E : ZONE CONCHYLICOLE N :	marque cardinale **43°26,8' N – 3°50,9' E** marque cardinale **43°26,1' N – 3°51,4' E** marque cardinale **43°27,5' N – 3°54,5' E** marque cardinale **43°28,1' N – 3°53,9' E**
BAN DES PORQUIERES A BAN DES PORQUIERES B BAN DES PORQUIERES C BAN DES PORQUIERES D	marque spéciale **43°30,77' N – 3°58,0' E** marque spéciale **43°30,97 N – 3°58,63' E** marque spéciale **43°30 ,6' N – 3°59,15' E** marque spéciale **43°30,32' N – 3°58,296' E**

Les Règles d'Introduction à la Régate 2021-2024

Ces règles inspirées des RCV définissent les droits et devoirs des concurrents entre eux pendant cette compétition

Règles fondamentales

A Vous devez apporter toute l'aide possible à toute personne ou à tout bateau en danger.

B Vous devez respecter les principes de sportivité et de jeu loyal, c'est-à-dire ne pas tricher, respecter les règles, et effectuer une pénalité si vous réalisez que vous avez enfreint une règle.

C Vous devez éviter toute collision avec un autre bateau.

Quelques définitions

***Sous le vent* et *Au vent* :**

Le côté *sous le vent* de votre bateau est le côté où se trouve votre grand-voile. Le côté *au vent* est l'autre côté.

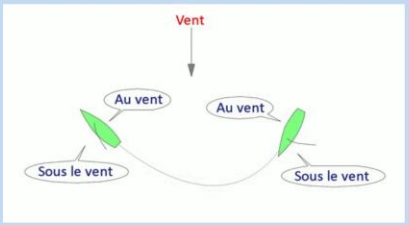

***Bâbord* et *Tribord* :**

Vous êtes Bâbord ou Tribord en fonction de votre côté qui reçoit le vent.

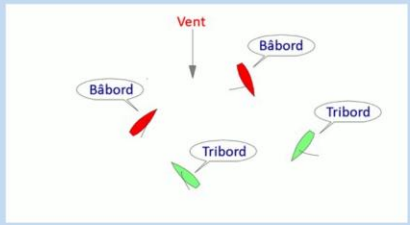

Engagement et Route libre Devant-Derrière :

Les bateaux ne sont pas engagés

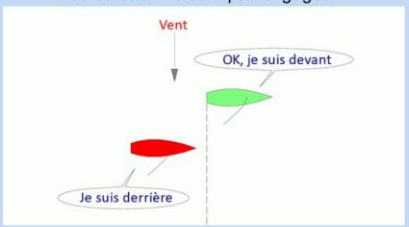

Les bateaux sont engagés

Règles quand les bateaux se rencontrent

1 - Bords opposés : Lorsque vous-même et l'autre bateau êtes sur des bords opposés, si vous êtes *bâbord* vous devez vous maintenir à l'écart du bateau qui est *tribord*.

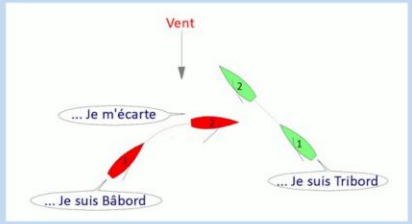

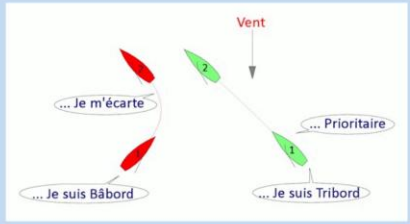

2 - Même bord : Lorsque vous-même et l'autre bateau êtes sur le même bord, vous devez vous maintenir à l'écart de l'autre bateau :

⇨ si vous êtes *derrière* lui

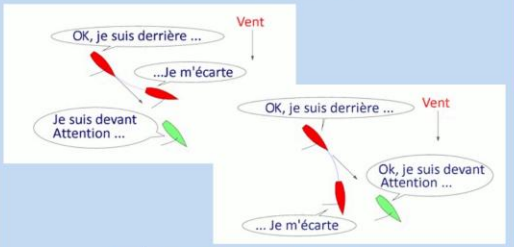

⇨ ou si vous *êtes au vent*

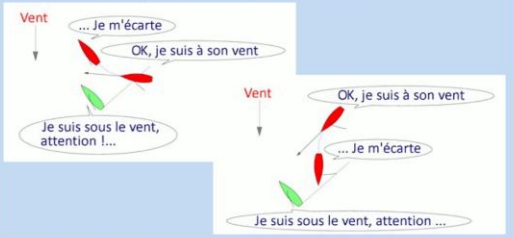

3 - Changement de bord : Lorsque vous changez de bord en virant de bord, vous devez vous maintenir à l'écart des autres bateaux.

4 - Passer les marques et les obstacles : Cette règle s'applique quand plusieurs bateaux passent ensemble une marque ou un obstacle, mais ne s'applique pas :

✸ à une marque de départ entourée d'eau navigable quand ils s'en approchent pour prendre le départ.

✸ à une marque au vent quand ils naviguent au près sur des bords opposés.

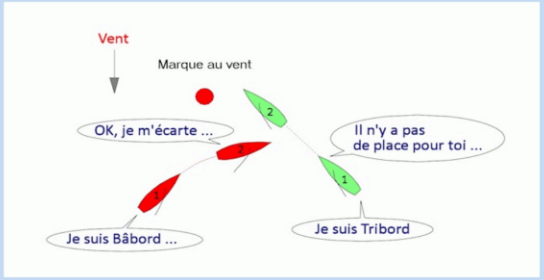

Pour passer une marque ou un obstacle, vous devez laisser de la place et vous écarter par rapport au(x) bateau(x) qui passe(nt) la marque ou l'obstacle, lorsqu'il(s) est(sont) :

⇨ engagé(s) entre vous et la marque ou l'obstacle.

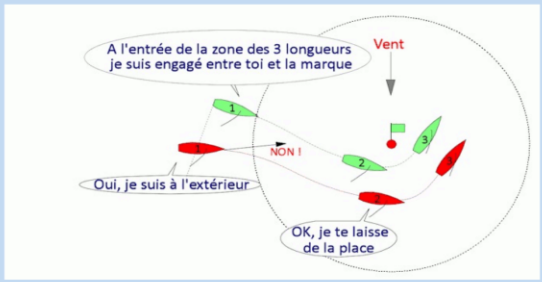

⇨ devant vous.

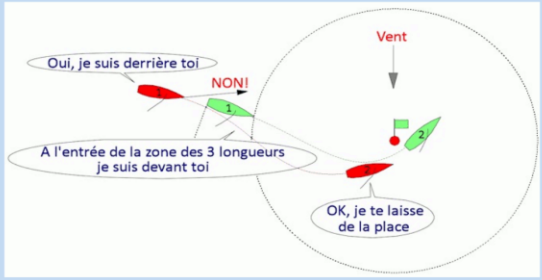

La place à laisser doit être suffisante pour que les bateaux engagés à l'intérieur puissent passer la marque ou l'obstacle en toute sécurité sans toucher.

✸ Pour passer une marque, les positions « à l'intérieur/à l'extérieur » ou « devant/derrière » se jugent quand le premier bateau arrive dans la zone, c'est-à-dire à 3 longueurs de la marque (sauf pour les windsurfs)

En cas de doute sur l'engagement, on considérera que les bateaux ne sont pas engagés.

5 - Modification de route : Quand vous êtes prioritaire et que vous modifiez votre route, vous ne devez pas gêner un autre bateau qui essaie de vous éviter.

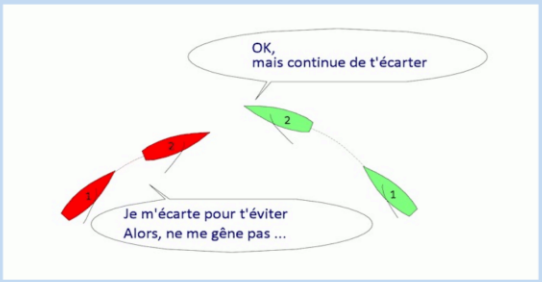

Autres règles :

6 - Au signal de départ, vous devez être derrière la ligne de départ, sinon vous devez revenir complètement du côté pré-départ.

7 - Après le signal de départ, vous devez effectuer le parcours défini par les organisateurs de la course.

8 - Vous ne devez pas toucher une marque du parcours (sauf pour les windsurfs qui ont le droit).

9 - Si vous réalisez avoir enfreint une règle de priorité, vous devez effectuer une pénalité en faisant faire à votre bateau un tour complet, comprenant un virement de bord et un empannage.

10 - Si votre infraction a occasionné un dommage ou une blessure, vous devez abandonner la course.

11 - En cas de litige, vous pouvez vous adresser, après la course, à l'arbitre désigné.
Les décisions de l'arbitre et des observateurs sont définitives.